



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fusion de communes

Le Conseil d'Etat prend acte des résultats des scrutins concernant six projets de fusion de communes

Les citoyennes et citoyens de 29 communes vaudoises se sont exprimés aujourd'hui lors de scrutins communaux sur six projets de fusion. Deux ont été acceptés, quatre refusés. Le Conseil d'Etat prend acte de ce résultat mitigé qui ne remet toutefois pas en cause une dynamique engagée.

Le canton de Vaud voit aujourd'hui naître deux nouvelles communes : Lucens et Jorat-Mézières. Les citoyennes et citoyens de Lucens, Brenles, Chesalles-sur-Moudon, Cremin, Forel-sur-Lucens, Sarzens et de Carrouge, Ferlens, Mézières ont en effet accepté les projets de fusion qui leur étaient soumis. Le Conseil d'Etat salue ces votes positifs qui s'inscrivent dans la dynamique de l'évolution de l'institution communale entamée il y a dix ans.

Depuis 2003, 22 fusions, impliquant 86 communes, ont abouti, faisant ainsi passer leur nombre de 382 à 318 à ce jour. Avec la naissance officielle des projets acceptés aujourd'hui, le canton de Vaud comptera 311 communes, et ce alors que d'autres votes populaires sont d'ores et déjà prévus en janvier 2015.

Toutefois, certains projets n'ont pas été accueillis favorablement par les citoyennes et citoyens concernés aujourd'hui :

- Bretigny – Cugy – Morrens – Froideville (Haut-Talent)
- Bercher – Essertines-sur-Yverdon – Fey – Oppens – Orzens – Pailly – Rueyres – Vuarrens (Sauteruz)
- Echallens – Bettens – Bioley-Orjulaz – Oulens-sous-Echallens – Penthéreaz – Villars-le-Terroir (Echallens)
- Ormont-Dessus – Ormont-Dessous (Les Ormonts)

Ces résultats négatifs témoignent du chemin long et parfois difficile qu'implique une fusion de communes. Les craintes exprimées de perte d'autonomie et d'identité villageoise ne sont pas à négliger.

Pour autant, ces échecs ne vont pas marquer un coup d'arrêt dans les fusions de communes qui répondent à un besoin d'adaptation de la structure communale à la gestion publique d'aujourd'hui et de demain. Le Conseil d'Etat, dont le rôle est d'encourager et faciliter l'aboutissement de projets, poursuivra dans cette voie. Il tient également à saluer l'engagement des autorités communales et des groupes de travail qui ont réalisé un travail considérable pour proposer des projets de fusions à leurs concitoyens.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 novembre 2014

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DIS, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, via Laurent Curchod, délégué aux fusions de communes, 079 629 30 73.